

SYAC-CGT

Syndicat National CGT du
Ministère de l'Agriculture
et des Établissements
Publics sous tutelle
3, rue barbet de Jouy
75349 Paris 07 SP

Tél.: 01 49 55 55 89
fax : 01 49 55 55 53
syac.cgt@agriculture.gouv.fr



Election du CNESERAAV mars 2011

Conseil national de l'enseignement supérieur et de
la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire

Une situation de l'enseignement supérieur très préoccupante

Depuis 2005, nous voyons le paysage de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire se transformer.

Des projets visant à renforcer les liens Enseignement/Recherche/Entreprises dans les sciences et technologies du vivant et de l'environnement ont conduit à la création de pôles de compétitivité avec une réduction du nombre des établissements de 19 à 12 en six ans.

Nous vivons une vague de réformes structurelles sans précédents dans nos écoles, réformes faites souvent à marche forcée où l'on nous demande d'accepter de jouer le jeu avec l'argument que faire autrement pénaliserait nos établissements. Ces réformes se traduisent par des redéploiements, des économies d'échelle et des changements de gouvernance souvent mal compris par les agents. Des réformes de cursus, en lien avec le processus de Bologne, ont aussi été entreprises. Tous ces chantiers s'organisent dans le contexte des RGPP et s'accompagnent d'un désengagement de l'état par la réduction de sa dotation. Les établissements sont mis en difficulté et n'ont d'autres ressources que de trouver des fonds propres pour leur fonctionnement, notamment un financement par des entreprises. Plus les entreprises pèseront sur le budget de nos établissements, plus elles pèseront sur les contenus de formation et les orientations de la recherche, alors que nous avons besoin pour la société française d'un maintien de nos champs de connaissances, d'une indépendance pour former des ingénieurs et vétérinaires dont les débouchés sont divers et variés.

C'est aussi dans ce nouveau contexte que nous observons une montée de la contractualisation des personnels : dans nos établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, nous avons entre 25 et 50 % d'agents contractuels. Comme l'attestent les

« négociations » Fonction publique, la volonté du gouvernement, n'est pas de proposer un plan de dépréciation, mais de maintenir et d'organiser la gestion de la précarité.

La recomposition du système d'enseignement supérieur et de recherche privilégie quelques rares « pôles d'excellence » (EquipEx, LabEx et IdEx) qui vont concentrer l'essentiel des moyens du Grand Emprunt. De fait, l'excellence se traduit, avant tout, par l'apparition d'établissements de seconde zone et une montée de la paupérisation de certaines écoles. Nous réaffirmons que ne voulons pas de la LRU et de son volant de responsabilités, de compétences élargies et de transfert de la masse salariale au sein des établissements. Nous déclarons que ces projets vont à l'encontre des principes fondateurs d'un enseignement public supérieur et représentent un danger pour le dynamisme des établissements jusqu'à mettre en danger l'existence de certains d'entre eux.

Au delà de la formation se pose la question des emplois auxquels nos établissements forment. Il est important de ne pas perdre nos savoir-faire et nos moyens, pour continuer à former à des métiers qui contribuent indépendance économique, industrielle et agricole. C'est pourquoi l'enseignement supérieur et la recherche et pour ce qui nous concerne l'enseignement supérieur agricole, restent un enjeu considérable pour l'avenir de la société.

Votez pour
les listes
proposées par
le SYAC- CGT

Les principes défendus par le SYAC-CGT dans l'Enseignement supérieur agricole, agroalimentaire et vétérinaire

Nos positions

◆
Un enseignement supérieur et une recherche publics, indépendants et pour tous ;

◆
Des dotations budgétaires et en personnels de l'Etat à la hauteur des enjeux pour la société ;

◆
Résorption des emplois précaires de non titulaires, (enseignants, chercheurs, non enseignants). Dans l'immédiat, revalorisation, respect des conditions d'emploi et régularisation des situations « illégales » (recours au temps incomplet non justifié par la nature des emplois par exemple) ;

◆
Reconnaissance salariale et indiciaire des qualifications ;

◆
Un service public de l'enseignement supérieur contribuant, par sa qualité et sa démocratisation :

Au développement de la recherche, support nécessaire aux formations dispensées, et à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ;

Au développement économique dans le respect des enjeux sociétaux, environnementaux et territoriaux ;

Au développement de l'emploi qualifié et à la réduction des inégalités sociales et culturelles ;

Le CNESERAAV émet des avis sur les questions relatives aux missions des établissements publics relevant du Ministère en charge de l'Agriculture et sur la politique proposée par les pouvoirs publics pour assurer la cohésion des formations. Il donne un avis sur les projets de lois et décrets concernant

l'enseignement supérieur agricole et la répartition des moyens financiers et en personnels attribués aux établissements. Il comprend une commission plénière et une commission permanente ; cette dernière se réunit fréquemment et a de fait les mêmes attributions que la plénière dont elle est issue. Les missions du service public de l'enseignement supérieur sont la formation initiale et continue, la recherche scientifique et technique et la valorisation de ses résultats, la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique, la coopération internationale et le développement.

Listes proposées par la CGT

Collège b : Maîtres de conférences (6)

Titulaires

GUERIN Véronique VETAGRO Lyon
MONTAGNE David AGROPARISTECH Grignon
TROCCAZ Anne AGROCAMPUS-Rennes
NGUYEN Frédérique ONIRIS Nantes
POIX Christophe VETAGRO Clermont-Ferrand
MAILHAC-Jean-Marie ENV Maison – Alfort

Suppléants

MEDIENE Safia AGROPARISTECH Paris
PROUILLAC Caroline VETAGRO Lyon
FOUAD Youssef AGROCAMPUS Rennes
SEBBAG Hervé ONIRIS - Nantes
HEYD Bertrand AGROPARISTECH - Massy
LELIEVRE Agnes AGROPARISTECH Paris

Collège c : Chercheurs des établissements publics à caractère scientifique et technologique (2)

Titulaires

GALEOTE Virginie INRA Montpellier UMR SUPAGRO 1083 Œnologie CR1
LAURENT Catherine INRA SAD APT UMR- AGROPARISTECH 1048 DR2

Suppléants

QUIQUAMPOIX Hervé Inra Montpellier UMR SUPAGRO Ecologie DR2
GASCUEL Chantal INRA Rennes UMR-AGROCAMPUS 1069 SAS DR2

Collège g : Ingénieurs et personnels techniques de formation et de recherche (3)

Titulaires

OLLE Didier SUPAGRO Montpellier
CHAFOTTE Didier AGROSUP Dijon
VANNIEUWENHUYZE Pascal VETAGRO Lyon

Suppléants

GRANDA Pablo AGROPARISTECH centre de Massy
BARRIER Cyr